



COMMISSION NATIONALE D'ARBITRAGE
COMMISSION NATIONALE SPORTIVE ÉCOLES DE TIR

Paris, le 28 novembre 2013

Saison 2013-2014

CIRCULAIRE D'ARBITRAGE N° 2

DTN/PB/13/14/63743

Objet : ÉCOLES DE TIR – Carabine 3 x 10

Avant la fin du tir de chaque position, l'arbitre annonce :

- les cinq dernières minutes,
- les deux dernières minutes.

Cette modification sera intégrée dans la prochaine version
du Règlement ÉCOLES DE TIR

Jean Vieille-Petit

Président de la CNS Écoles de Tir

Pierre Bessière

Président de la CN Arbitrage